YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 2001/86

OBJET : Convention de partenariat pédagogique et financier conclue avec le CNFPT, en vue d'une formation sur le thème « Internet : navigation et messagerie ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise une formation intra-collectivité sur le thème « Internet : navigation et messagerie », à l'attention des agents de la Maison de l'Emploi, en partenariat pédagogique et financier avec le CNFPT,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

CONSIDERANT que le programme proposé par le CNFPT, 11 rue Boileau 78008 Versailles Cedex, correspond aux besoins conjoints de la commune et des agents

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle en partenariat pédagogique et financier avec le CNFPT, établissement public de formation, relative à une formation intra-collectivité sur le thème « Internet : navigation et messagerie », d'une durée de 2 jours (28 mars 2001 et 4 avril 2001), moyennant une participation financière de 7.000 francs TTC (soit 670,78 €),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184,

Fait à Yerres, le 16 mars 2001.

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE